

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 15
Du 14 Novembre 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMMISSION JEUNES

PV du 08/11/2023

Président : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr Alain DROUIN,

Visio: Mr Patrice BOFFELI, Mr David CARASCO

CATEGORIE U₁₂/U₁₃

Comme vous avez pu le remarquer, le nouveau logiciel a attribué des numérotations farfelues pour les coupes U₁₃ ; ceci n'est pas modifiable.

Pour vous éclairer voici les correspondances.

FUN 26 = FUN 4. L'ordre de son match sera fonction du résultat de Lezignan / OCSM. (Si lézignan Gagne, ils recevront Narbonne, si OCSM gagne, ils se déplaceront à Narbonne)

Lezignan 22 = Lezignan 2

Trapel 26 = Trapel 4

Saint Papoul 22 = Saint Papoul 2

Fac 25 = FAC 4

OCSM 24 = OCSM 3

EGM 22 = EGM 2

BADENS 13 = BADENS 1

DIVERS

- **La commission autorise le club de Bram et le GFPLM à organiser leur tournoi annuel :**
 - Samedi 15 juin : Catégories U7 U9 U15
 - Dimanche 16 juin : U11 U13
- La commission demande au club de Bram de lui faire parvenir au plus vite le règlement du tournoi.
- Pour toutes les demandes à venir la commission ne donnera son accord définitif qu'après avoir eu connaissance du règlement.

Le Président

M. Jérôme Tisseur



COMITE DE DIRECTION

Pv du 14 novembre 2023

Président : M. Pierre MICHEAU

Trésorier: M. Pierre FABRE

Secrétaire général : M. Franck VARILLES

Situation financière des clubs – Octobre 2023

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel, celui-ci s'effectuera le **30 novembre 2023**.

Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement **par chèque ou par virement bancaire avant le 30 novembre dernier délai**.

Le Comité Directeur fera application de l'article 1-3 des dispositions communes :

« Article 1-3 : Finances »

Pour être autorisés à disputer une compétition, les clubs doivent être financièrement en règle avec la FFF, la LFO, le District et les autres clubs.

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

- 1ère récidive : sanction de deux points de pénalité
- 2ème récidive : sanction de trois points de pénalité
- 3ème récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

Les clubs rencontrant des difficultés de paiement doivent prendre contact avec le trésorier du District avant la date d'échéance et demander un échelonnement de la dette. Des facilités pourront être accordées sous réserve de s'acquitter d'au moins 30% de la somme due chaque mois. »

Compte	Libellé	Solde débiteur au 10/11/2023
500095----	AA-HERAULT SETE	49,00 €
505991----	ALZONNE F.C.	556,66 €
506197----	NAUROUZE LABASTIDE	374,60 €
509410----	TREBES F C	1 088,99 €
515424----	CHALABRE F.C	338,68 €
517800----	FANJEUX E.S.	329,08 €
517815----	LIMOUX F.C	878,57 €
518004----	ARZENS E.S.	751,00 €
519687----	RAZES LASSERRE	828,25 €
519689----	BRAM A.S	545,24 €
520185----	ST PAPOUL O S	651,31 €
521348----	STE EULALIE VILLESEQUELANDE	211,24 €
522805----	CAUX SAUZENS F.C	63,00 €
524095----	QUILLAN H.V.FC	677,61 €
525531----	ST NAZAIRE F C	942,35 €
527203----	PEZENS USA	457,66 €
527791----	A-PO-CANO TOULOUGES	430,10 €
528505----	CUXAC AUDE OL	830,71 €
529108----	VILLEGLY F C	507,91 €
530100----	PO-USEPMM	752,96 €
531415----	A-PO-CABESTANY	118,14 €
533130----	PEXIORA A S	545,02 €
533424----	MONTREAL OLYMPIQUE	231,48 €
533755----	LE COUGAING F.C.	498,53 €
534933----	ST MARTIN LALANDE	228,17 €
538526----	A-PO-POLLESTRES	157,14 €
539814----	MAS STE PUELLES F.C.	404,19 €
539816----	SOUILHE F C	100,57 €
540546----	CASTELNAUDARY C.O	1 580,58 €
540547----	NARBONNE F.U.	840,16 €
541675----	GRUISSAN MJC	68,11 €
547377----	CARCASSONNE AS	1 509,93 €
547920----	GPT FRESQUEL CABARDES	404,61 €
548101----	VILLEDUBERT F C	339,23 €
548103----	BADENS RUSTIQUE R.C.	207,29 €
548132----	CARCASSONNE FAC	500,83 €
548191----	TRAPEL PENNAUTIER FC	1 017,96 €
549437----	MINERVOIS U S	170,24 €
549438----	MALEPERE F.C.	208,00 €
550059----	UF LEZIGNANAIS	1 138,64 €
550702----	MALVES E.S.	164,52 €
551240----	ARIEGE-MIREPOIX	419,83 €
552043----	ESPOIR COURSANAIS	134,92 €
552094----	CLAPE Méditerranée	225,00 €
552756----	AA F.C. ALBERES / ARGELES	150,00 €
552807----	OL CORBIERES SUD MINERVOIS	1 734,52 €
553097----	AA S PERPIGNAN NORD	45,00 €
553414----	LAUQUET FC	393,14 €
554462----	ARMISSAN FC	50,00 €

560236----	MONTREAL FC	92,33 €
560279----	FLEURY FC	10,36 €
560537----	ASC MAHORAISE	369,58 €
560767----	FC HAUTES CORBIERES	196,89 €
560834----	FC BONS HOMMES	404,17 €
560893----	GOAL	737,43 €
560937----	SPORTING FUTSAL CARCASSONNE	180,10 €
560998----	LABASTIDE FUTSAL	529,37 €
561103----	PEYRIAC BAGES FC	2 756,89 €
561176----	LAVALETTOIS FUTSAL	50,00 €
563596----	HAUT MINERVOIS OL	682,21 €
563669----	MONTOL-SAISS-MOUSSOUL OL	758,09 €
564062----	LEZIGNAN ATLAS	843,16 €
564098----	PIEUSSE RC	610,41 €
564150----	ESPERAZA AS	585,28 €
564161----	CASTEL FC CHAURIEN	317,27 €
564227----	AEF	100,00 €
564403----	LEUCATE FC	399,55 €
564421----	LAPALME	66,57 €
564555----	MALEPERE CAUX	288,04 €
580676----	NARBONNAIS UFC	275,43 €
580855----	SALLELOIS FC	234,04 €
580919----	CORBIERES MEDITERRANEE	768,14 €
581261----	MT NOIRE US	239,60 €
581405----	GPT FOOT PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	36,63 €
581817----	AAA F. O. SUD HERAULT	15,00 €
582305----	A-PO-THEZA ALENYA CORNEIL	92,14 €
582702----	ARIEGE-CEPAF	30,00 €
590197----	LUC FC	232,89 €
590237----	BRIOLET FC	1 110,37 €
781263----	BASSIN CARCAS FEM	231,00 €
864617----	VIVRE ENSEMBLE	220,58 €
880775----	CARCASSONNE FUTSAL AGGLO	642,00 €
890450----	NARBONNAIS SPORTING FUTSAL	682,29 €

Le secrétaire général

M. VARILLES Franck

